



SEANCE
1er Février 2023

OBJET :
**FREDON : Patrimoine
Arboré – diagnostic
supplémentaire de
500 arbres**

RAPPORTEUR :
Corinne CRISTOFARO

N°
2023-02-08

PJ :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le premier février, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 19

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Line PHIGINI – Jean-Philippe TESTUD – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 9

Rose Marie RUBIRA GEOFFRAI représentée par Alain MAGGI
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Marion PAPADOPOULOS représentée Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée Guy MOUREAU
Aurélie PALMIER-NOUGIER représentée par Corinne CRISTOFARO
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Régis PHALY
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Denis DUCHENE représenté par Jean Philippe TESTUD
Patrick MOUTTE représenté par Line PIGHINI

Absent : 1

Jennifer MACIA

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-12-01 en date du 12 décembre 2021, relative à la mission d'accompagnement pour la réalisation d'une cartographie et d'un diagnostic du patrimoine arboré communal par le bureau d'étude FREDON Provence Alpes Côte d'Azur

Considérant que les questions d'environnement, de qualité et de cadre de vie sont des préoccupations majeures pour la commune.

Considérant l'objectif de la commune d'élaborer un plan pluriannuel de plantations de 1000 arbres sur le territoire communal sur les 4 années à venir, soit de 2023 à 2026

Considérant comme indispensable de disposer préalablement d'une base de données « patrimoine arboré » la plus exhaustive possible en inventoriant chaque arbre.

Considérant comme nécessaire d'augmenter le diagnostic initialement prévu de 1000 arbres à 1500 arbres afin que le bureau d'étude technique FREDON Provence Alpes Côte d'Azur puisse rendre une première analyse la plus exhaustive possible du patrimoine arboré selon la diversité végétale, le potentiel allergène et les effets sur les potentiels îlots de fraîcheur.

Considérant que le montant du diagnostic supplémentaire de 500 arbres a été estimé à 2 850 €.

**Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

- **VALIDE** la proposition du bureau d'étude FREDON Provence Alpes Côte d'Azur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

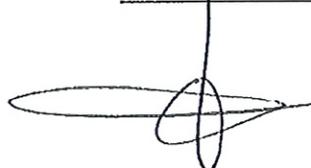
Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

certifié exécutoire le : 20/02/2023
Après dépôt en Préfecture le : 07/02/2023
Après publication ou notification le : 20/02/2023
P/Q



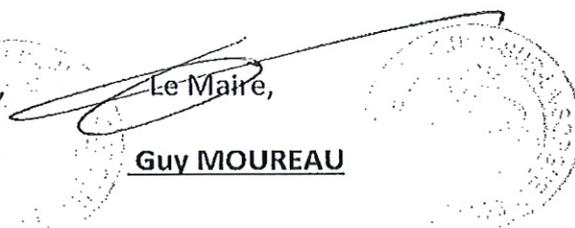
La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication